

LES NUISANCES POUVANT ÊTRE ENGENDRÉES PAR LES TRAVAUX

Les travaux, notamment au droit des puits, peuvent engendrer des nuisances sonores dues à la circulation des engins de chantier et de camions ; mais aussi aux horaires de travail continus, du lundi 00h jusqu'au vendredi 20h00.

Le collecteur sera réalisé depuis deux attaques distinctes dites « Puits Vigneux 10 et Puits Vigneux 15 » implanté chemin de l'écluse.

Depuis le puits Vigneux 10, le lot 3 assure la construction de 2300 mètres de galerie en deux phases via un micro-tunnelier dont le rôle est de permettre l'excavation et la pose des buses constituant l'ossature de l'ouvrage. Les terres sont évacuées par camions après un prétraitement.

Depuis le puits Vigneux 15, le lot 2 réalise une galerie en voussoirs de diamètre 3.00 m fini sur une distance de 3500 mètres à l'aide d'un tunnelier. Les terres de ce lot sont évacuées par de barges depuis la Seine.

LES MESURES MISES EN PLACE PAR LE SIAAP POUR LIMITER LES NUISANCES

- Le positionnement du matériel sur le chantier joue un rôle important dans la réduction des émissions sonores. Le plan d'installation est conçu pour canaliser le bruit du chantier.
- Le matériel est vérifié, entretenu et conforme à la réglementation "CE" en matière de bruit et de vibration.
- L'alimentation par branchement électrique est favorisée. Le cas échéant, les groupes électrogènes mobilisés sont insonorisés.
- Un mur antibruit est réalisé devant le riverain le plus proche.
- Le recours à l'évacuation des déblais par voie fluviale pour la réalisation du tunnel du lot 2 est favorisé et permet ainsi de réduire les camions.
- Au terme des travaux, les puits seront des accès personnels fermés par une trappe étanche.

CONTACT : SIAAP DIRECTION TECHNIQUE

2 rue Jules César 75 589 PARIS Cedex 12 - Tél. : 01 44 75 69 46 WWW.SIAAP.FR



CONSTRUCTION DU COLLECTEUR VL8

→ CONSTRUCTION DES LOT 2 ET 3 DU COLLECTEUR VL8

→ RÉALISATION D'UN OUVRAGE SOUTERRAIN D'ASSAINISSEMENT ENTRE LES COMMUNES D'ATHIS-MONS, VIGNEUX SUR SEINE ET D'ORLY



À PROPOS DU SIAAP

Le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) réalise une mission d'intérêt général.

Le SIAAP est le service public qui dépollue chaque jour les eaux usées de près de 9 millions de Franciliens, ainsi que les eaux pluviales et industrielles, pour rendre à la Seine et à la Marne une eau propice au développement du milieu naturel.

Le SIAAP, avec ses 1 700 agents, dépollue 7J/7, 24H/24, près de 2,5 millions de m³ d'eau, transportés par 400 km d'émissaires et traités par ses 6 usines d'épuration.

Aujourd'hui, l'expertise du SIAAP dépasse le traitement des eaux usées. La valorisation énergétique des déchets produits issus du traitement des eaux usées et l'anticipation des évolutions climatiques et démographiques font désormais parties de son activité.

SIAAP
Service public de l'assainissement francilien

Madame, Monsieur,

Le SIAAP a une mission d'intérêt général : la dépollution des eaux usées de l'agglomération parisienne et la préservation du milieu naturel et la ressource en eau en protégeant les points de pompage des usines de production d'eau potable situées en amont de Paris.

Pour garantir un système d'assainissement francilien performant, le SIAAP réalise régulièrement des travaux de maintenance sur son réseau ou construit de nouveaux équipements. C'est le cas avec la construction du collecteur VL8.

Des mesures sont mises en place pour limiter les éventuelles nuisances liées au chantier, et respecter le cadre de vie des riverains.

En cas de nécessité, nos équipes sont à votre écoute à l'adresse observatoires@siaap.fr ou par téléphone au 0 800 85 84 41 (numéro vert).

Cordialement,

La Direction technique

GARANTIR UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT PERFORMANT

Pour garantir un système d'assainissement performant et traiter les eaux usées de l'agglomération parisienne, le SIAAP doit régulièrement réaliser des travaux de maintenance sur son réseau ou construire de nouveaux équipements. La construction du collecteur VL8 et des puits associés au VL8 s'inscrit dans cette démarche.

En cas de fortes précipitations, le collecteur VL8 permettra de transporter les eaux de pluies recueillies par le déversoir d'orage, situé à Athis-Mons (91), vers le poste de pompage SESAME qui alimente en eaux usées l'usine de traitement de Valenton (94).



CALENDRIER PRÉVISIONNEL :

Avril 2022 à Décembre 2023 : études, travaux préparatoires et réalisations du puits de sortie à ATHIS-MONS par le lot 3.

Octobre 2022 à juin 2023 : 1^{er} phase du collecteur lot 3 depuis VIGNEUX 10.

Novembre 2022 à Juillet 2024 : Réalisation de la galerie du lot 2 depuis le puits de VIGNEUX 15.

Juillet 2023 à juillet 2024 : 2^{ème} phase du collecteur lot 3 depuis VIGNEUX 10.

Août 2024 à décembre 2024 : Aménagements de surface et remise en état des terrains sur la commune de VIGNEUX.

QU'EST-CE QU'UN COLLECTEUR ?

Pour transporter toutes les eaux usées recueillies dans les égouts, le SIAAP gère un réseau de 400 km : des autoroutes de l'eau constituées de collecteurs et d'émissaires. Ce sont de grosses canalisations de 2 à 4 mètres de diamètre, situées entre 10 et 100 mètres de profondeur, qui acheminent chaque jour des millions de mètres cubes d'eaux usées et d'eaux pluviales jusqu'aux usines d'épuration où elles sont traitées.